

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2023)
Heft: 4

Artikel: La police genevoise et LUX 23
Autor: Bonfanti, Monica
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1055286>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



De gauche à droite : M. Mauro Poggia, M^{me} le colonel Monica Bonfanti et le divisionnaire Mathias Tüscher, jeudi 4 mai 2023 à la salle de presse de l'Aéroport de Genève.

Toutes les photos © Div ter 1.

Police

La police genevoise et LUX 23

Col Monica Bonfanti

Commandante, Police cantonale de la République et canton de Genève

Les tensions mondiales et leurs conséquences locales, notamment la guerre entre la Russie et l'Ukraine en février 2022, ont perturbé l'ordre sécuritaire européen et augmenté le risque de conflits militaires en Europe. Les grandes puissances telles que les Etats-Unis et la Chine utilisent tous les vecteurs disponibles, y compris les nouvelles technologies, dans leur lutte d'influence. Des acteurs non étatiques, comme certaines entreprises ou ONG, fournissent des technologies aux belligérants, ce qui les expose aux risques de représailles. La numérisation, la pression migratoire et les inégalités sociales fragmentent les sociétés, et certains membres ont recours à la violence extrême. La Genève internationale joue un rôle clé dans la résolution de ces conflits, mais elle est également un centre névralgique de l'espionnage. Le contexte actuel pourrait favoriser l'extrémisme violent, menaçant la sécurité de la Suisse. Les infrastructures critiques sont vulnérables à la cybercriminalité et aux conflits entre Etats et entreprises mandataires. Le Réseau national de sécurité coordonne les instruments de politique de sécurité de la Confédération, des cantons et des communes en cas de crise. Les cantons sont responsables des opérations policières sur leur territoire, mais ils peuvent demander de l'aide aux autres cantons si nécessaire. Le principe de subsidiarité prévaut.

Tensions globales, conséquences locales

L'ordre sécuritaire européen, déjà affaibli par la crise du COVID-19, a été profondément bouleversé par la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine en février 2022. Le risque d'un conflit militaire en Europe, devenu plus important, exacerbe les tensions politico-sécuritaires au sein de nos sociétés. La lutte d'influence entre les grandes puissances telles que les Etats-Unis et la Chine se déploie dans des domaines multiples, comme l'économie et les technologies et utilise tous les vecteurs à disposition en s'appuyant massivement sur les nouvelles technologies. Des acteurs non-étatiques, comme certaines entreprises commerciales ou organisations non-gouvernementales

jouent un rôle croissant en matière de politique de sécurité en fournissant des technologies aux belligérants en dehors de tout contrôle politique, s'exposant ainsi aux risques de représailles.¹

Enfin, la numérisation et le traitement algorithmique de l'information, ainsi que la pression migratoire et les inégalités sociales tendent à cristalliser et fragmenter nos sociétés, dont certains membres n'hésitent plus à avoir recours à la violence extrême.²

Parmi la quarantaine d'organisations internationales et les plus de quatre-cents organisations non-gouvernementales qui ont leur siège ou sont présentes à Genève, bon nombre d'entre-elles jouent un rôle central dans la résolution des conflits décrits plus haut. C'est pour ces mêmes raisons que presque tous les pays du monde ont jugé nécessaire d'y établir une représentation permanente.³ Il n'est donc pas étonnant que la Genève internationale reste un centre névralgique pour les activités d'espionnage. A la suite de l'invasion de l'Ukraine et à l'expulsion de nombreux officiers de renseignement russes par différents Etats européens, ce phénomène pourrait encore s'accentuer, la Suisse n'ayant pas pris les mêmes mesures.⁴

La police cantonale peut donc s'attendre à faire face à une multiplication de l'activité diplomatique officielle et médiatique, immanquablement accompagnée de celle, secrète, de l'espionnage politique et économique.

¹ Appui de la société Microsoft à l'armée ukrainienne dans le domaine *cyber defense*.

² Rapport de situation 2022 du SRC, Service de renseignement de la Confédération, juin 2022.

³ <https://www.geneve-int.ch/index.php/fr/faits-et-chiffres>, consulté le 12 mai 2023.

⁴ Rapport de situation 2022 du SRC, Services de renseignement de la Confédération, juin 2022.

Ce contexte particulier pourrait être un terreau fertile pour l'extrémisme violent, qui constitue l'une des menaces importantes pour la sécurité de la Suisse⁵.

D'autre part, les inégalités sociales et le déficit de confiance envers les autorités tendent à durcir les rapports entre les citoyens et les agents de la force publique, multipliant ainsi les risques de débordements et l'épuisement professionnel des collaborateurs.

Nos infrastructures critiques voient également leur vulnérabilité augmenter en raison du recours massif à la numérisation qui amplifie la surface d'attaque de nos réseaux dans la sphère cyber, mais également par la dimension internationale et le rôle géostratégique de certains fournisseurs de services techniques. Ainsi, il se pourrait que l'une de nos infrastructures critiques soit une victime collatérale d'un conflit entre un Etat et une société mandataire.

Réseau national de sécurité

Fruit d'une convention administrative entre la Confédération et les cantons depuis 2016, le Réseau national de sécurité (RNS) regroupe l'ensemble des instruments de politique de sécurité de la Confédération, des cantons et des communes.⁶ Composé d'une plateforme politique, d'une plateforme opérative et de groupes de travail dédiés, le RNS a pour mission d'examiner des thèmes en rapport avec la politique de sécurité concernant à la fois la Confédération et les cantons. Il publie des rapports, organise des exercices et des formations au niveau national.

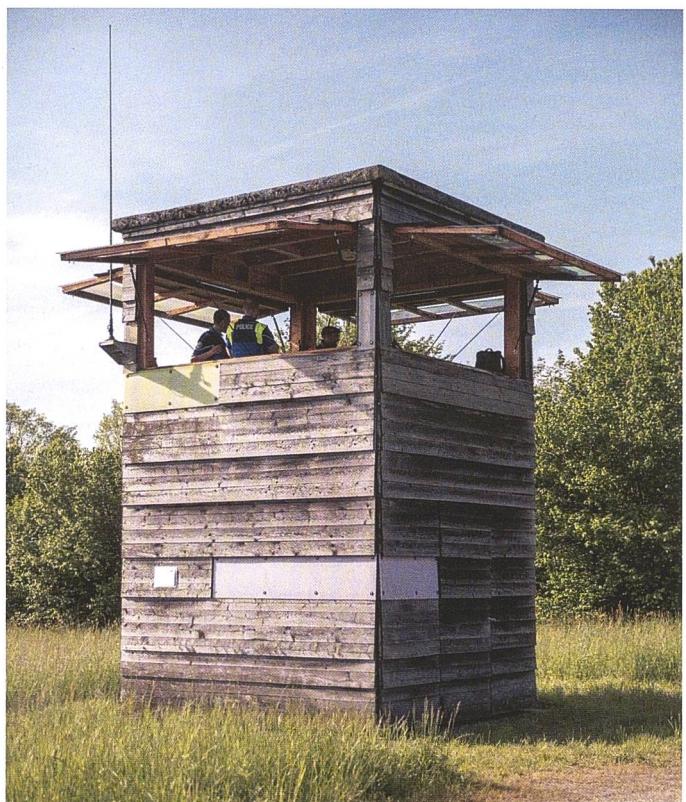
En cas de crise, il assume des tâches de coordination entre la Confédération et les cantons prioritairement avant et après la survenance d'un événement.

En cas de crise effective et globale, le Conseil fédéral délègue la conduite à l'un de ses membres, en principe celui dont le département est le plus concerné ou le Président de la Confédération lorsque plusieurs départements sont impliqués.

Dans le cadre d'une crise nationale à dimension principalement policière, un état-major de conduite ad hoc de la Conférence des commandants des polices cantonales suisses sera mis sur pied en quelques heures afin de fournir les infrastructures et les compétences dans le domaine spécifique des engagements policiers.

Souveraineté cantonale et principe de subsidiarité

D'une manière générale, les cantons sont responsables des opérations policières sur leur territoire. Lorsqu'un



événement nécessite davantage de ressources ou de capacité à durer qu'ils n'en disposent, ils peuvent se tourner vers les autres cantons pour recevoir le renfort nécessaire.

La plupart des cantons se regroupent au sein de concordats afin d'exploiter leurs synergies dans les domaines de la formation, de la doctrine, de l'interopérabilité, des acquisitions et du développement. Ils peuvent s'appuyer les uns les autres au pied levé, moyennant des processus de mobilisation rapides et pragmatiques. Lorsque les moyens communs d'un concordat ne sont plus suffisants, la convention IKAPOL leur permet de requérir l'appui des autres cantons suisses. En dernier recours, c'est la Confédération qui viendra compléter les moyens nécessaires.

Le principe de subsidiarité commande que la collectivité du niveau supérieur ne se saisisse d'une tâche que si la collectivité du niveau inférieur n'est pas en mesure de s'en acquitter de manière suffisante⁷. Bien que, traditionnellement, la sécurité extérieure soit de la responsabilité de l'armée et celle, intérieure, relève de la compétence de la police, les exceptions à cette règle sont de plus en plus nombreuses. En effet, la globalisation des phénomènes, tels que la cybercriminalité ou les menaces infra-guerrières ont brouillé les pistes et poussé la police à développer une collaboration internationale et l'armée à s'impliquer également dans les questions de sécurité intérieure.

⁵ Plan d'action national de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent 2023 – 2027, réseau national de sécurité, décembre 2022.

⁶ Le réseau national de sécurité, son organisation et ses activités, RNS, 2022.

⁷ Andreas Kley: «Subsidiarité», in: *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, version du 20 juillet 2012, traduit de l'allemand. Online: <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/048198/2012-07-20/>, consulté le 12 mai 2023.

Un autre défi est celui de l'intégration du secteur privé dans la stratégie sécuritaire suisse, dans le domaine des cyberrisques par exemple, dont la protection est considérée comme étant du ressort conjoint des milieux économiques, de la société et de l'Etat.⁸

Gestion de crise

Comme précédemment indiqué, le RNS constitue l'ossature du principe de gestion de crise. Induit par le fédéralisme, l'on peut qualifier ce principe comme un «système de briques» nécessaires ou non, et ce en fonction de la typologie de la crise à gérer.

Selon les besoins, l'ensemble des autorités politiques apporte son soutien dans les limites de ses compétences et prérogatives. On peut citer par exemple, les polices municipales, les organismes de protection civile, la mise à disposition d'infrastructures, etc...

La nature de la crise à prendre en compte peut, dans une phase de croissance, déboucher sur la mise en œuvre d'un Etat-major cantonal de conduite (EMCC). Cet organe peut alors demander le déclenchement d'une organisation spécifique (à Genève, le dispositif ORCA), regroupant des partenaires (cellules) aussi bien institutionnels que privés, tels que l'aéroport, l'armée, les services industriels, les organisation(s) de santé, etc.

L'objectif poursuivi par cette organisation ad hoc réside dans un retour à la normale (situation *ante*) dans les meilleurs délais.

En fonction de la nature du problème à résoudre, le principe de force agissante/force concourante s'applique, le *lead* revenant à l'entité plus spécifiquement impactée.

La recherche de synergies déterminantes pour une résolution fluide et efficace de la crise rencontrée constitue la pierre angulaire d'une organisation de type ORCA.

A cet égard, la prise en compte des problèmes rencontrés par chaque cellule fait l'objet d'une analyse propre, puis d'une intégration en réseau en fonction de la situation au temps T.

La recherche d'intérêts communs et convergents se voit alors mise au service du collectif en poursuivant un objectif unique.

Ce mode de fonctionnement permet une interopérabilité accrue entre tous les acteurs impliqués.

LUX 23

Situation générale – Cet exercice se situait à un seuil que l'on peut qualifier d'infra défense. En effet, la souveraineté politique et territoriale de la Confédération helvétique était mise à mal par la création d'un proto Etat à ses frontières, des actions hostiles de toute nature se déroulant tant sur le sol national qu'à sa proximité immédiate.

Les forces civiles, police cantonale, OFDF, sapeurs-pompiers et échelon sanitaire n'étant plus en capacité d'opérer au moyen de leurs propres forces, l'engagement subsidiaire

de l'armée était accordé par l'entremise, pour le canton de Genève, des moyens de la Division territoriale 1. Dans ce cadre, une conférence diplomatique visant à résoudre pacifiquement la crise était convoquée à Genève.

Situation particulière à Genève – Ne pouvant faire face seule, la police cantonale a demandé et obtenu la mise sur pied du dispositif AERO SUBITO. Ce dernier consistant à sécuriser l'aéroport de Genève et ses abords immédiats, à contrer toute menace sol-air au moyen de personnels et de la logistique militaires.

Simultanément, l'OFDF appuyé par l'armée accentuait sa capacité de surveillance de la frontière cantonale extérieure.

Peu avant l'ouverture de cette conférence, trois explosions ont eu lieu à proximité du site retenu. Quelques minutes plus tard, une quatrième explosion se déroulait à proximité du siège européen des Nations Unies.

Cette situation de sur-attentats a nécessité le soutien massif de toutes les compétences-métier de la Division territoriale 1 (infanterie, génie, sanitaire, artificiers-démineurs, etc.).

In situ, les primo-intervenants civils et les cadres militaires engagés ont déployé un poste de commandement central durant la phase dite de chaos. Puis, progressivement, un transfert de commandement a été opéré en faveur de l'échelon militaire.

Un TOC a été déployé à l'Hôtel de Police. Celui-ci a regroupé les entités civiles et militaires engagées sur le théâtre d'opérations.

Comme on l'a constaté, la coopération et l'interopérabilité entre les éléments civils et militaires se sont mises en place tant «au front» que «dans les arrières». Ceci s'est fait de manière échelonnée et sans frictions particulières. A ce stade, il semble opportun de relever que l'expérience acquise lors d'événements majeurs réels, comme par exemple le Sommet USA – Russie, la 12^e conférence ministérielle de l'OMC, la crise liée à la pandémie de COVID-19, a joué un rôle non négligeable lors de cet exercice. En effet, la plupart des officiers et cadres impliqués se connaissaient et avaient déjà eu l'occasion de « pratiquer » ensemble.

Les enseignements tirés de cet engagement sont multiples tant d'un point de vue interne qu'externe.

Sans être exhaustive, je peux les résumer de la façon suivante :

- Unité de lieu de conduite indispensable «au front» et «dans les arrières» regroupant les forces impliquées.
- Transmission/croisement d'informations constantes pour garantir un suivi de situation précis nécessaire.
- Relèves d'échelon de commandement/conduite à optimiser et planifier.
- Transparence cruciale dans l'échange d'informations.
- Liaisons et communications entre forces civiles et militaires à optimiser.

In fine, nul doute que cet engagement à l'échelle 1:1 aura permis, et permettra, d'optimiser la coordination des moyens engagés ainsi que des compétences propres à chacune des entités impliquées.

⁸ La subsidiarité et la politique de sécurité suisse, M. Bieri et A. Wenger, Analyses du CSS, mai 2018.